



## Comment faire un dépistage du sida ?

Publié le 28 novembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La question : « *Je voudrais compléter l'information que je donne à mes enfants adolescents concernant les maladies sexuellement transmissibles et en particulier le sida. Pouvez-vous me dire en quoi consiste le dépistage et où s'adresser ?* »


La réponse de Service-public : « *Un dépistage précoce permet, en cas de contamination, de suivre un traitement d'autant plus efficace qu'il est commencé tôt. Il se fait en général par une prise de sang prescrite par un médecin. Service-public.fr vous en dit plus.* »

En cas de prise de risque, d'abandon de l'utilisation de préservatif dans une relation de couple ou encore pour un projet de grossesse, le dépistage permet de savoir si on est infecté par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et éventuellement de commencer un traitement rapidement.

Le test peut se faire au moyen :

- d'une prise de sang
  - en s'adressant à son médecin traitant ou un médecin exerçant en cabinet libéral qui prescrit une prise de sang à réaliser dans un laboratoire (elle est remboursable à 100 % par l'Assurance maladie) ;
  - en se rendant dans un centre de dépistage anonyme et gratuit ;
  - en s'adressant à un laboratoire sans prescription médicale et donc sans remboursement de l'Assurance maladie.
- d'un test rapide d'orientation biologique (TROD) : un réactif détecte l'infection au VIH sur une goutte de sang prélevée au bout d'un doigt ou un prélèvement de la salive
  - dans un centre de protection maternelle et infantile (PMI) ou un planning familial ;
  - dans un centre de dépistage anonyme et gratuit ;
  - dans une association de lutte contre le Sida par exemple.
- d'un autotest VIH
  - dans une pharmacie (il coûte entre 18 € et 30 € selon les lieux de vente et n'est pas remboursé par l'Assurance maladie). Attention : la fiabilité de l'autotest n'est pas parfaite : il existe des faux positifs (test positif et absence de contamination) et des faux négatifs (test négatif et contamination réelle).

Sida Info Service (<https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R20701>) est joignable de manière confidentielle, anonyme et gratuite au 0800 840 800.




 **À noter** : Le test de dépistage est systématique en cas de : don de sang, de sperme, d'organe ou de lait maternel, transfusion sanguine, grossesse.

 **À savoir** : La Journée mondiale de lutte contre le sida  (<https://fr.unesco.org/commemorations/worldaidsday>) a lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

### Et aussi

- Quel dépistage pour quelle maladie ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F218>)
- Préservatif masculin : une 2e marque remboursée par l'Assurance maladie (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13249>)

### Pour en savoir plus

- Parlons dépistages du VIH  (<https://www.sida-info-service.org/coup-de-foudre-coup-dessai/>)  
Sida Info Service
- En parler ça aide  (<https://www.sida-info-service.org/en-parler-ca-aide/>)  
Sida Info Service
- 1er décembre : journée mondiale de lutte contre le sida  (<https://www.education.gouv.fr/cid49797/1er-decembre-journee-mondiale-lutte-contre-sida.html>)  
Ministère chargé de l'éducation